

Chers parents,

L'ensemble de l'équipe pédagogique s'est réunie ce matin pour convenir de l'organisation de la continuité pédagogique. Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes des modalités de sa mise en œuvre. Des précisions vous seront adressées par l'enseignante de chaque classe très prochainement.

1. Où trouver le travail pour mon enfant ?

Ce lundi 16/3 au soir (au plus tard), une page spécifique à chaque classe sera créée sur le site internet de l'école <http://ecole-jeannedarc-craponne.fr/> dans la rubrique « Accès Espaces » / « Espaces élèves / « Nom de la classe ».

Vous pourrez y accéder avec un mot de passe qui correspond au nom de la classe concernée en abrégé et en minuscule (ps, ms, gs, ...). Le mot de passe des CM2 reste inchangé.

2. Comment savoir ce qu'il faut faire ?

Chaque enseignant(e) mettra régulièrement en ligne du contenu pédagogique à destination des élèves accompagné d'une feuille de route qui a vocation à vous aider à organiser le travail de votre enfant.

3. Comment communiquer avec l'enseignante ?

Chaque enseignant(e) vous contactera très prochainement depuis son adresse mail professionnelle que vous pourrez également utiliser pour échanger avec elle. Elle vous précisera notamment les modalités de correction des travaux demandés aux élèves.

Léna FATTAL communiquera avec vous avec l'adresse [lenaenglishjda@gmail.com](mailto:lanaenglishjda@gmail.com). Elle prépare actuellement des supports qu'elle mettra également à disposition des élèves (du CP au CM2).

Régulièrement, des rendez-vous pourront être organisés en visioconférence grâce à une adresse internet (URL) que l'enseignant(e) vous communiquera alors.

4. Quel degré d'exigence doit-il y avoir vis-à-vis des élèves et de leur travail ?

L'enjeu essentiel, dans un premier temps, est de veiller à ce que la « chose scolaire » reste présente dans la vie des élèves. Il ne s'agit pas de vacances. Certains familles nous ont indiqué avoir organisé un planning de journée type avec des plages de travail scolaire.

En même temps, il n'est pas possible de demander aux parents de faire classe. Il n'est pas non plus possible de demander aux élèves de travailler de « 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h45 ». Les journées de classe ordinaires sont rythmées de temps pour échanger en collectif, confronter les points de vue, ... Travailler seul représente une partie conséquente d'une journée à l'école mais pas sa totalité. Le volume horaire de travail « scolaire » est donc adapté pour 1 à 5 heures de travail, durée qui est aussi fonction de l'âge des élèves.

5. Et comment faire pour ceux qui n'ont pas ou peu accès à internet ?

Plusieurs enseignant(s) ont déjà donné du travail photocopié aux élèves. Si nous y sommes autorisés, nous transmettrons des photocopies aux familles, au fil de l'eau (modalités à préciser en fonction des consignes gouvernementales qui évoluent).

6. Et ensuite ?

Les informations nous parviennent au fur et à mesure qu'avance la gestion de la crise. Les modalités pratiques choisies sont susceptibles d'évoluer avec le temps. Nous vous tiendrons informés le cas échéant.

7. Quelques outils informatiques (gratuits) qui peuvent aider...

Traitement de texte (type Word) : <https://fr.libreoffice.org/download/telecharger-libreoffice/>

Lecture de fichier pdf (avec possibilité d'annotation) : <https://get.adobe.com/fr/reader/>

Faisant de notre mieux pour répondre au défi qui nous est tous posé, nous avons une pensée particulière pour les malades, leurs familles ainsi que les soignants qui s'impliquent.

Bien cordialement,

Jean LE BORGNE, chef d'établissement